



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »



NUMÉRO E-E179196

VALABLE JUSQU'AU 09/12/2024

ÉDITÉ LE 16/12/2023

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 18/12/2014

Forme juridique : SARL

Capital : 1 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC ORLEANS CEDEX 1 2014B01382

Siret : 808 492 417 00031

Code NACE : 4332A

Numéro caisse de congés payés : 0034272

Assurance Responsabilité Travaux :
SMABTP C63453A1244000 /001 546034/13

Assurance Responsabilité Civile :
SMABTP C63453A1244000 /001 546034/13

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/07/2023

Raison sociale : LE RESEAU DES ARTISANS AMELIORE ET RENOVE VOTRE HABITAT

16 BIS RUE NICEPHORE NIEPCE
45700 VILLEMANDEUR

Téléphone : 09 70 83 45 46

Portable : 06 10 82 27 51

Site Internet :

E-mail : lereseauartisans@gmail.com

Responsabilité légale :
JACQUET STEPHANE GÉRANT

Fax :

Effectif moyen : 4 Tranche de classification : EFF1

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
3511	Fourniture et pose de menuiseries extérieures en maison individuelle, petit collectif et petit tertiaire Mention RGE	30/11/2023
7122	Isolation thermique par l'intérieur Mention RGE	02/12/2021
7131	Isolation thermique par l'extérieur (Technicité courante) Mention RGE	02/12/2021

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Fenêtres, volets, portes donnant sur l'extérieur	01/01/2021
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	01/01/2021
o Isolation des murs par l'extérieur	01/01/2021
o Isolation des combles perdus	01/01/2021
o Isolation des planchers bas	01/01/2021

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE D'ORLEANS
959, RUE DE LA BERGERESSE
CS 70606
45166 OLIVET CEDEX

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.